Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_6-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE**

**COUESNON MARCHES DE BRETAGNE**
**Parc d'Activités Coglais St Eustache**
**ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH**
☎ 02.99.97.71.80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

**Etaient présents :** M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

**Suppléant présent sans voix délibérante :** M. Jobert,

**Absents excusés avec pouvoirs :** Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

**Absents Excusés :** M. Sourdin Jean Frédéric,

**Absents :** Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

**AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

## 2026_6_020_7.1 : Versement exceptionnel d'un acompte anticipé à la Mission Locale du Pays de Fougères

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Couesnon Marches de Bretagne soutient le fonctionnement de la Mission Locale du Pays de Fougères.

Pour rappel, la subvention accordée en 2025 s'élevait à 51 760 € et comprenait :

- 46 160 € pour le fonctionnement ;
- 5 600 € au titre des loyers.

### A. Rappel des missions de la Mission Locale

La Mission Locale du Pays de Fougères accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Elle assure notamment :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_6-DE

- L'accueil, l'orientation, l'accompagnement renforcé vers l'emploi ou la formation ;
- L'accès aux droits, à la santé, au logement, à la mobilité ;
- Le suivi des jeunes les plus éloignés de l'emploi ;
- La mise en œuvre de dispositifs nationaux et régionaux (Contrat d'Engagement Jeune, actions d'orientation, prévention, mobilisation…).

Elle constitue ainsi un acteur territorial majeur au service des jeunes du Pays de Fougères, dont ceux domiciliés sur Couesnon Marches de Bretagne.

**B. Constat d'une dégradation significative de la situation financière de la Mission Locale**

Malgré les efforts engagés par l'association (réduction des effectifs, renégociation du bail avec la SCI Cristallerie, optimisation des dépenses), la situation financière reste fragile.
Au 25 novembre 2025, les réserves s'élevaient à 140 348,63 €, soit 52 jours de fonctionnement.

Ce niveau, déjà faible, poursuit une tendance à la baisse.

La trésorerie est également fragilisée, notamment en raison du décalage de six mois que l'État prévoit d'appliquer pour le versement des acomptes de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), qui constitue la principale subvention de fonctionnement de la Mission Locale.

**C. Demande d'un acompte anticipé exceptionnel**

Par courrier du 25 novembre 2025, la Mission Locale sollicite Couesnon Marches de Bretagne pour le versement, en début d'exercice 2026 (janvier ou février), d'un acompte équivalent à 50 % de la subvention versée en 2025.

Cette modalité de versement anticipé est déjà pratiquée par Fougères Agglomération depuis début 2025, afin de soutenir la structure face aux difficultés de trésorerie liées aux retards de versements de l'État.
Le versement d'un acompte exceptionnel de 25 880 € permettrait d'assurer la continuité du fonctionnement de la Mission Locale en attendant les financements institutionnels.

**Aussi, Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, propose :**

- **De valider le versement d'un acompte anticipé de 25 880 € à la Mission Locale du Pays de Fougères correspondant à 50 % de la subvention allouée pour l'exercice 2025 dans l'attente du vote de la subvention définitive 2026 ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents au versement anticipée de cette demande de subvention, en particulier la convention autorisant cet acompte.**

**Vu l'exposé de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, telle que présentée ci-dessus.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**LE PRESIDENT**
**CHRISTIAN HUBERT**